



QUESTION ECRITE

**de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns**

Le 28 novembre 2017

***OBJET : leg d'un million de dollars canadiens
pour un athénée de Gembloux***

Madame la Ministre,

Récemment sortait dans la presse cette histoire peu ordinaire d'un ancien élève d'un athénée de Gembloux ayant fait fortune au Canada et qui, gravement malade, souhaitait faire une donation d'un million de dollars canadiens à cet établissement, afin de perpétuer la mémoire de sa mère.

Seulement, cela fait déjà plusieurs mois et il n'y a toujours pas eu d'avancées dans ce dossier. Le Service juridique de la Fédération Wallonie-Bruxelles est le seul service habilité à définir la marche à suivre pour accepter ce legs mais cela prend du temps.

Mes questions sont donc simplement les suivantes Madame la Ministre :

- Qu'en est-il de ce dossier ?
- Une solution juridique a-t-elle été trouvée ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre



**Réponse à la question écrite n° 1034 de Monsieur LEGASSE, Député,
du 11 janvier 2018 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de
l'Education**

**Objet : Legs d'un million de dollars canadiens pour un athénée de
Gembloux**

Monsieur le Député,

Je vous informe qu'une solution juridique a été trouvée dans ce dossier.

La Fondation KBF (*King Baudouin Foundation*) CANADA a été créée à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, basée à Bruxelles, afin de permettre à des donateurs canadiens de participer à des projets charitables. C'est une fondation à but non-lucratif qui a pour mission de faciliter les dons réfléchis et efficaces.

Monsieur LE FLEM, ancien élève d'un athénée de Gembloux ayant fait fortune au Canada, a choisi de passer par cette fondation, pour son legs. Cette solution a deux avantages :

- Monsieur LE FLEM n'a pas eu besoin de créer une fondation, il a créé un fonds par voie testamentaire, comprenant les exigences de gestion et la KBF s'occupe du reste ;
- C'est une solution privée, elle n'engage pas la FWB et ne pose pas de problème d'égalité de traitement entre établissements.

Mon administration a eu la confirmation qu'un contrat a été conclu entre la Fondation KBF et Monsieur LE FLEM mais nous ne disposons évidemment pas du contenu exact de celui-ci.

Pour les bourses annuelles, un jury sera composé, avec notamment des représentants de l'établissement scolaire concerné.

Je vous remercie pour votre question.



Groupe Socialiste

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education